

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 121/2022

A la société SAFRIMEX

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction de l'avenue Kikwit, conclu avec le Ministère Provincial des Travaux Publics et Infrastructures, pour un montant total hors taxe de dollars américains dix-neuf millions deux cent treize mille trois cent trente-neuf, cinquante-trois centimes (USD 19 213 339,53) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 09/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général